



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

<b>Nb de conseillers</b>	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

### Séance du 02 septembre 2016

#### A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, GEOFFROY, WEBER, MELIANI

**Absents excusés** : Mr BERTRAND pouvoir à Mr TOURNAIRE, Mr GENCO pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER

#### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Publication du  
06/09/2016

##### 1) Mise à disposition de personnel

Dépôt en Préfecture  
06/09/2016

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le syndicat périscolaire de Jury Chesny Mécleuves étant dissout, la commune a intégré au 1<sup>er</sup> septembre deux agents qu'il convient dès lors de mettre à disposition de l'association MJC de Jury chargé de la gestion des activités périscolaires/cantine.

Affichage du  
06/09/2016

Le conseil municipal, après lecture de la convention de mise à disposition proposée, l'approuve à l'unanimité des voix et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

Convocation du  
19/08/2016

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

<b>Nb de conseillers</b>	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

### Séance du 02 septembre 2016

#### A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, GEOFFROY, WEBER, MELIANI

**Absents excusés** : Mr BERTRAND pouvoir à Mr TOURNAIRE, Mr GENCO pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER

#### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Publication du  
06/09/2016

Dépôt en Préfecture  
06/09/2016

Affichage du  
06/09/2016

Convocation du  
19/08/2016

#### 2) **Convention de partenariat pour la gestion de l'accueil périscolaire et l'accompagnement dans les transports**

Suite à la dissolution du syndicat périscolaire de Jury Chesny Mécleuves, les communes de Jury et Mécleuves ont souhaité continuer leur partenariat pour l'organisation de l'accueil périscolaire et l'accompagnement dans les transports scolaires. Une convention entre Jury, Mécleuves et la MJC de Jury est ainsi proposée.

Le conseil municipal, après lecture de la convention de partenariat proposée, l'approuve à l'unanimité des voix et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

<u>Nb de conseillers</u>	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

### Séance du 02 septembre 2016

#### A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

Etaient présents : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, GEOFFROY, WEBER, MELIANI

Absents excusés : Mr BERTRAND pouvoir à Mr TOURNAIRE, Mr GENCO pouvoir à Mr COLLIGNON

Secrétaire de séance : Mr CORBIER

#### OBJET DE LA DELIBERATION

Publication du  
06/09/2016

Dépôt en Préfecture  
06/09/2016

Affichage du  
06/09/2016

Convocation du  
19/08/2016

### 3) Convention de fonctionnement du RPI de Jury-Chesny-Mécleuves

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de mettre en place une convention de fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Jury-Chesny-Mécleuves, document indispensable qui fixe notamment les conditions de répartition des charges des écoles regroupées.

Pour rappel, l'article 13-I de la loi du 22 juillet 1983 modifiée met les écoles à la charge des communes, en particulier leur construction, leur équipement et leur fonctionnement, à l'exception de la rémunération du personnel enseignant qui est à la charge de l'Etat. Dans le cadre d'un RPI, ces dépenses sont réparties entre les communes selon les termes de l'accord conclu.

Il rappelle également que le regroupement concerne uniquement les classes du primaire, chaque village conservant son école maternelle en gestion propre. Ladite convention ne devant ainsi porter que sur les classes élémentaires.

Mr le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention de fonctionnement proposée.



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Commune de Mécleuves  
Canton de Verny*

Après lecture, le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix ce document et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

### Séance du 02 septembre 2016

### A 20h30

Nb de conseillers	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, GEOFFROY, WEBER, MELIANI

**Absents excusés** : Mr BERTRAND pouvoir à Mr TOURNAIRE, Mr GENCO pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER

### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Publication du  
06/09/2016

Dépôt en Préfecture  
06/09/2016

Affichage du  
06/09/2016

Convocation du  
19/08/2016

#### **4) Proposition d'instauration de la taxe sur la consommation finale d'électricité**

Mme WEBER, adjointe aux finances, informe le conseil municipal que le budget de la commune est de plus en plus tendu et que le contexte économique couplé aux baisses des dotations de l'Etat obligent les communes à dégager des recettes supplémentaires. Elle présente donc à l'assemblée la possibilité d'instauration d'une taxe sur la consommation finale d'électricité.

Après délibération, le conseil municipal REFUSE la mise en place de ce dispositif.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves  
Canton de Verny

<b>Nb de conseillers</b>	
En exercice	15
Présents	13
votants	15
absents	2
exclus	0

### Séance du 02 septembre 2016

#### A 20h30

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel TOURNAIRE.

**Etaient présents** : Mrs TOURNAIRE, CORBIER, BERNARD, BEUGUEHO, MEYER, COLLIGNON,

Mmes CABIROL, THIRIAT, LEDUC, COLLADO, GEOFFROY, WEBER, MELIANI

**Absents excusés** : Mr BERTRAND pouvoir à Mr TOURNAIRE, Mr GENCO pouvoir à Mr COLLIGNON

**Secrétaire de séance** : Mr CORBIER

#### **OBJET DE LA DELIBERATION**

Publication du  
06/09/2016

##### 5) Permis de lotir accordé

Dépôt en Préfecture  
06/09/2016

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'un permis de lotir a été déposé le 02/06/2016 concernant la création d'un lotissement de 26 lots au lieudit les Chenevières et a été accordé le 30 août dernier.

Affichage du  
06/09/2016

Convocation du  
19/08/2016

Après présentation, le conseil municipal ratifie le permis de lotir et prend acte à l'unanimité des voix des travaux d'extension du réseau électrique à entreprendre.

Le Maire,  
M. TOURNAIRE